

FLORIDIENNE

Société anonyme
Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 P Bte 4
B-1410 WATERLOO
TVA BE - 0403.064.593 - RPM Nivelles

Le Conseil d'administration invite les actionnaires, administrateurs et commissaire à assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** (« l'**Assemblée** ») de la société qui se tiendra le **vendredi 6 février 2026 à 11 heures** au siège de la société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, et qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

I. Ordre du jour et proposition de décisions

1. Division des actions

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de diviser chaque action existante en dix actions existantes, avec effet à la date qui sera déterminée par la société conformément aux délégations de pouvoirs visées ci-dessous.

2. Adaptation des statuts

Proposition de décision :

L'Assemblée décide dès lors de remplacer le texte de l'article 5 des statuts (« Capital ») par le texte suivant, aux fins de multiplier le nombre total d'actions par dix, sans modifier le montant du capital : « Le capital s'élève à 4.854.769,98 euros. Il est représenté par 9.968.570 actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. »

3. Pouvoirs

Proposition de décision :

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs :

- à W. Invest SA représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez et à Hexagon Advisory SRL représentée par Monsieur Thibaut Hofman, chacun pouvant agir séparément, pour l'exécution des décisions qui précèdent, en ce compris pour accomplir toutes les formalités auprès d'Euronext, d'Euroclear et de tous autres organismes et administrations compétents ;
- au notaire instrumentant pour coordonner les statuts de la société, en déposer un exemplaire auprès du tribunal de l'entreprise et faire le nécessaire auprès de celui-ci.

II. Modalités pratiques

1. Conditions d'admission à l'Assemblée

Conformément à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations, seules les personnes qui sont actionnaires à la **date d'enregistrement** auront le droit de participer à l'Assemblée, pour le nombre d'actions dont ces actionnaires sont détenteurs à cette date. La date d'enregistrement est fixée par la loi à 14 jours avant la date de l'Assemblée, soit en l'espèce le vendredi **23 janvier 2026 à minuit**.

La participation à l'Assemblée est, en outre, subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de l'article 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs doivent envoyer un formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **samedi 31 janvier 2026** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote. Les actionnaires nominatifs ne pourront participer à l'Assemblée que dans la mesure où leurs actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la société à la date d'enregistrement, soit le **vendredi 23 janvier 2026 à minuit**.

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent produire une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le **vendredi 23 janvier 2026 à minuit**. Ils doivent envoyer cette attestation, ainsi que leur formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be), au Secrétariat Général de Floridienne (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **samedi 31 janvier 2026** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne est assuré par la **Banque Degroof Petercam**.

2. Ordre du jour complémentaire

Le Conseil d'administration informe les actionnaires qu'un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent demander, conformément à l'article 7:130 §1 du Code des Sociétés et des Associations, l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour et déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ces demandes doivent parvenir à la société au plus tard le **jeudi 15 janvier 2026**, soit 22 jours avant l'Assemblée, au Secrétariat Général de Floridienne (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

La société accusera réception des demandes formulées par courrier ou par e-mail dans un délai de 48 heures à compter de la réception à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le cas échéant, un ordre du jour complété sera publié par la société, au plus tard 15 jours avant l'Assemblée soit le **jeudi 22 janvier 2026**.

Des informations plus détaillées sur ces droits figurent sur le site internet de la société www.floridienne.be

3. Questions

Les actionnaires peuvent, dès la publication de la convocation, poser des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour, auxquelles il sera répondu par les administrateurs ou le commissaire, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société ou ses administrateurs. Les questions écrites (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) doivent parvenir à la société au plus tard le 6^{ème} jour qui précède l'Assemblée, soit le **samedi 31 janvier 2026 à 17 heures**.

Il est également loisible aux actionnaires de poser oralement des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour, pendant l'Assemblée. Il y sera répondu par les administrateurs ou le commissaire, sous réserve des exceptions ci-dessus énoncées.

4. Procuration

Les propriétaires de titres peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire en possession d'une procuration écrite conforme à l'exemplaire disponible

- au siège de la société (téléphone : +32 2 353 00 28)
- sur le site internet : <http://www.floridienne.be>

Les procurations signées doivent parvenir au siège de la société pour le **samedi 31 janvier 2026** au plus tard (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

5. Mise à disposition des documents

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement dès la publication de la présente convocation, au siège de la société un formulaire de procuration ou un formulaire de participation.

Ces documents ainsi que toutes les informations relatives à l'Assemblée seront également disponibles sur le site de la société www.floridienne.be.

Le 12 décembre 2025.

Le Conseil d'administration.